

Février 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire**

**Quatorzième session ordinaire**

**Rome, 15 – 19 avril 2013**

**OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 3
II. Éléments nouveaux apparus sur les tribunes internationales	4
III. Travaux de la FAO sur les objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	5 - 10
IV. Orientations demandées	11
Annexe I: Quelques objectifs d'Aichi et indicateurs pour la biodiversité	

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## I. INTRODUCTION

1. À sa treizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a examiné le document *Objectifs et indicateurs internationaux relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>1</sup>, et s'est félicitée des travaux conduits par la FAO aux fins de l'élaboration et de l'utilisation d'indicateurs internationaux liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité. La Commission a insisté sur le fait que les indicateurs devaient être pertinents sur le plan des politiques, fiables du point de vue scientifique, compréhensibles, applicables de façon réaliste et sensibles aux changements. Elle a encouragé la FAO à continuer d'élaborer, de tester et d'appliquer des indicateurs relatifs à la biodiversité qui contribueront à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020<sup>2</sup>. En outre, elle a demandé à la FAO de prendre en charge les activités suivantes:

- établir ou affiner des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et poursuivre, dans le cadre de consultations équilibrées entre les régions, l'élaboration de l'indicateur principal de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatif aux tendances en matière de diversité génétique des espèces d'animaux domestiques ayant une grande importance socioéconomique, conformément aux recommandations du Groupe de travail de la Commission sur les ressources zoogénétiques;
- examiner les indicateurs existants et recenser ou élaborer des indicateurs plus généraux, pouvant prendre la forme d'un indice, qui pourraient permettre aux parties prenantes, à tous les niveaux, de suivre efficacement la mise en œuvre du *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*;
- définir des objectifs et des indicateurs pour les processus d'évaluation, planifiés ou en cours, et les plans d'action mondiaux relevant du mandat de la Commission; continuer à élaborer des indicateurs au niveau génétique et à définir les objectifs associés afin de faciliter la présentation de rapports sur la situation et les tendances de la diversité génétique animale, végétale, forestière et aquatique pour l'alimentation et l'agriculture lors des sessions ordinaires de la Commission, ce qui pourrait aussi permettre de répondre à d'autres exigences en matière de communication d'informations sur la biodiversité;
- réfléchir à la manière dont les pays pourraient s'appuyer sur ces indicateurs pour évaluer les progrès accomplis quant à la concrétisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier l'objectif 13, et donner des avis à ce sujet<sup>3</sup>.

2. La Commission a réaffirmé qu'elle jouerait un rôle de chef de file dans l'élaboration et l'emploi d'indicateurs de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de continuer à examiner les objectifs et indicateurs relatifs à la diversité génétique et à la biodiversité dans leurs secteurs respectifs et à formuler des recommandations sur la poursuite de leur élaboration<sup>4</sup>.

3. Le présent document fait le point sur les éléments nouveaux concernant les objectifs et indicateurs qui découlent des débats menés à d'autres tribunes et sur les travaux de la FAO dans ce domaine. Les objectifs et indicateurs proposés pour les ressources phytogénétiques, zoogénétiques et génétiques forestières figurent dans des documents associés à celui-ci<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> CGRFA-13/11/18.

<sup>2</sup> CGRFA-13/11/Rapport, paragraphes 95-97.

<sup>3</sup> CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 98.

<sup>4</sup> CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 99.

<sup>5</sup> CGRFA-14/13/4.1, CGRFA-14/13/4.2 et CGRFA-14/13/4.3.

## II. ÉLÉMENTS NOUVEAUX APPARUS SUR LES TRIBUNES INTERNATIONALES

4. À sa onzième session, la Conférence des Parties (COP) à la CDB a demandé à son Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, la FAO et d'autres entités de poursuivre l'élaboration d'indicateurs mondiaux<sup>6</sup>, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, afin de disposer d'ici à 2014 d'au moins un indicateur mondial pour le suivi de chaque objectif d'Aichi, en tenant compte des indicateurs déjà utilisés dans le cadre d'autres conventions, accords régionaux et processus, ou pertinents du point de vue de ces instruments<sup>7</sup>. La COP a également demandé au Secrétaire exécutif de la CDB d'encourager le renforcement de la collaboration sur le suivi et les indicateurs de la biodiversité avec la foresterie, l'agriculture, la pêche et d'autres secteurs aux niveaux mondial, régional et national. En outre, la COP a invité la FAO à contribuer à l'évaluation des progrès vers la concrétisation de certains objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>8</sup>. L'objectif 13 porte spécifiquement sur la diversité génétique en rapport avec l'alimentation et l'agriculture. L'*Annexe I* au présent document détaille les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les indicateurs y afférents qui intéressent les travaux de la Commission. Dans ce contexte, la FAO est représentée au Comité directeur du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité.

## III. TRAVAUX DE LA FAO SUR LES OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

5. À la demande de la Commission et conformément au *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (deuxième Plan d'action mondial)<sup>9</sup>, la FAO a passé en revue les indicateurs existants et le modèle de rapport y afférent afin de s'assurer que le système en place permettait de suivre efficacement la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Le document *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phytogénétiques*<sup>10</sup> contient des projets d'indicateurs révisés qui permettent de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi que des projets d'objectifs concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tels qu'étudiés par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour examen par la Commission. Un projet de modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial figure dans le document portant la cote CGRFA-14/13/Inf.9.

### Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

6. À la demande de la Commission, la FAO a continué de passer en revue et d'affiner les objectifs et indicateurs pertinents quant aux ressources zoogénétiques et à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>11</sup>. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a recommandé que la Commission approuve l'utilisation des indicateurs proposés pour les processus et les ressources, et les objectifs associés, qui figurent dans le document *Objectifs et indicateurs relatifs*

<sup>6</sup> Décision XI/3 de la COP 11, *Annexe*.

<sup>7</sup> Décision XI/3 de la COP 11.

<sup>8</sup> Décision XI/3 de la COP 11.

<sup>9</sup> CGRFA-13/11/Report, paragraphe 98; *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, paragraphe 316.

<sup>10</sup> CGRFA-14/13/4.1.

<sup>11</sup> CGRFA-13/11/Report, paragraphe 98.

aux ressources zoogénétiques<sup>12</sup>. Ces outils doivent permettre de suivre la mise en œuvre et les répercussions du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

### Ressources génétiques forestières

7. À la demande de la Commission<sup>13</sup>, la FAO a continué de déterminer des objectifs et des indicateurs dans le cadre du processus préalable à l'élaboration de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*. La FAO a dressé une liste d'indicateurs relatifs aux tendances en matière de diversité génétique des espèces arborescentes, pour examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières. Le Groupe de travail s'est penché avec intérêt sur la liste provisoire d'indicateurs figurant dans le document *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières*<sup>14</sup>, qui constituait selon lui un point de départ pour l'établissement d'indicateurs ayant trait aux ressources génétiques forestières. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission demande à la FAO de poursuivre ses travaux concernant la liste provisoire d'indicateurs destinés à suivre la situation des ressources génétique forestière et l'état d'avancement de la mise en œuvre des priorités stratégiques et de la suite que l'on pourrait donner à *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, en tenant compte de la faisabilité et en se concentrant tout particulièrement sur la nécessité de mettre au point des indicateurs qui intéressent la mise en œuvre des priorités stratégiques.

### Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

8. Dans le cadre de l'élaboration du premier rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la FAO passera en revue et affinera les objectifs et indicateurs concernant les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture. On a suggéré de réaliser, au cours de la rédaction du document susmentionné, une étude thématique ayant trait aux indicateurs relatifs à l'état des ressources génétiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ces travaux fourniraient également une occasion de réfléchir à la manière dont on pourrait intégrer les mesures de la diversité génétique dans les statistiques concernant la pêche et l'aquaculture<sup>15</sup>.

### Biodiversité et nutrition

9. Deux indicateurs mis au point lors de deux consultations d'experts, tenues en 2007 et 2009, permettent de suivre la biodiversité et la nutrition: l'un concerne la composition des aliments et l'autre, la consommation alimentaire<sup>16</sup>. Le premier indicateur a trait aux nutriments et aux autres composants bioactifs issus de la biodiversité, tandis que le second concerne les apports alimentaires en termes de biodiversité des denrées. En outre, les indicateurs nutritionnels relatifs à la biodiversité permettent de faire prendre davantage conscience de l'importance de la biodiversité des aliments, y compris les denrées sauvages, autochtones et traditionnelles, tout en contribuant à la sécurité nutritionnelle et à la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité.

10. Pour l'instant, les enquêtes nationales relatives à la consommation qui portent sur des cultivars/varétés/races ou sur des aliments sauvages, sous-utilisés, autochtones ou traditionnels d'origine végétale ou animale demeurent très limitées. De plus, rares sont les tableaux et bases de données sur la composition des aliments qui contiennent des informations axées sur la biodiversité

---

<sup>12</sup> CGRFA-14/13/4.2.

<sup>13</sup> CGRFA-13/11/Report, paragraphe 98.

<sup>14</sup> CGRFA-14/13/4.3.

<sup>15</sup> CGRFA-14/13/16.

<sup>16</sup> FAO. 2008. *Consultation d'experts sur les indicateurs de nutrition pour la biodiversité 1. Composition des aliments*; FAO 2010. *Consultation d'experts sur les indicateurs de nutrition pour la biodiversité 2. Consommation alimentaire*.

alimentaire, autrement dit des renseignements relatifs aux denrées à des rangs taxonomiques infraspécifiques et aux espèces négligées/sous-utilisées ou sauvages. En 2011, la FAO a appliqué l'indicateur de composition des aliments à quelque 13 000 denrées et l'indicateur de consommation alimentaire à environ 5 000 denrées<sup>17</sup>.

#### IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

11. La Commission souhaitera peut-être:

- i. se féliciter des progrès accomplis et encourager la FAO à conserver son rôle de chef de file quant à l'élaboration et à l'utilisation des objectifs et indicateurs internationaux relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à renforcer la coopération sur ces questions avec les institutions pertinentes;
- ii. demander à la FAO de:
  - a. continuer à mettre au point, tester et appliquer des indicateurs de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et, le cas échéant, aux niveaux spécifique et écosystémique;
  - b. consolider les travaux sur les objectifs et indicateurs relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et au suivi des objectifs d'Aichi pour la biodiversité;
  - c. poursuivre la réalisation d'une étude thématique qui concerne les indicateurs ayant trait à l'état des ressources génétiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en réfléchissant dans ce même cadre à différentes manières d'intégrer les mesures de la diversité génétique dans les statistiques intéressant la pêche et l'aquaculture;
  - d. continuer à mettre à jour régulièrement la base de données FAO/INFOODS sur la composition des aliments pour la biodiversité et faire rapport sur les indicateurs alimentaires et nutritionnels à la quinzième session ordinaire de la Commission.

---

<sup>17</sup> FAO. 2012. *Indicateurs de nutrition pour la biodiversité. Rapport de situation sur la disponibilité des données* (<http://www.fao.org/infoods/biodiversity/Reporting2011twoIndicators.pdf>).

## ANNEXE I

## QUELQUES OBJECTIFS D'AICHI ET INDICATEURS POUR LA BIODIVERSITÉ

Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des objectifs d'Aichi et des indicateurs principaux qui intéressent les travaux de la Commission. Il a été compilé à partir de la *Liste indicative des indicateurs relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique*, présentée dans la Décision XI/3 de la COP à la CDB. La lettre (A) indique que les indicateurs sont prêts à être utilisés à l'échelle mondiale; la lettre (B) signifie que les indicateurs pourraient être appliqués au niveau mondial mais nécessitent d'être affinés au préalable; la lettre (C) fait référence à des indicateurs supplémentaires qui doivent être examinés en vue de leur emploi éventuel au niveau national ou à d'autres échelons, inférieurs à l'échelon international.

<b>But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable</b>	
<b>Objectifs d'Aichi pour la biodiversité</b>	<b>Indicateurs principaux (en gras) et indicateurs opérationnels les plus pertinents</b>
<b>Objectif 1</b> – D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable	<p><b>Tendances en matière de sensibilisation, d'attitudes et d'engagement public à l'égard de la diversité biologique et des services écosystémiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de sensibilisation et d'attitudes relatives à la biodiversité (C)</li> <li>• Tendances en matière d'engagement public à l'égard de la biodiversité (C)</li> <li>• Tendances en matière de programmes et d'activités de communication promouvant la responsabilité sociale et d'entreprise (C)</li> </ul>
<b>Objectif 5</b> – D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites	<p><b>Tendances en matière d'étendue, de conditions et de vulnérabilité des écosystèmes, biomes et habitats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de risque d'extinction d'espèces liées à un habitat particulier pour chaque type principal d'habitat (A)</li> <li>• Tendances en matière d'étendue de biomes, d'écosystèmes et d'habitats choisis (A) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> <li>• Tendances en matière de proportion des habitats dégradés / menacés (B)</li> <li>• Tendances en matière de fragmentation des habitats naturels (B) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> <li>• Tendances en matière de condition et vulnérabilité des écosystèmes (C)</li> <li>• Tendances en matière de proportion d'habitats naturels convertis (C)</li> </ul> <p><b>Tendances en matière de pressions émanant de méthodes insoutenables d'agriculture, de foresterie, de pêche et d'aquaculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de productivité primaire (C)</li> <li>• Tendances en matière de proportion de terres affectées par la désertification (C) (également utilisé par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification)</li> </ul> <p><b>Tendances en matière de pressions émanant des facteurs suivants: conversion d'habitats, pollution, espèces envahissantes, changements climatiques, surexploitation et moteurs sous-jacents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de populations d'espèces liées à un habitat particulier dans chaque type principal d'habitat (A)</li> </ul>

<p><b>Objectif 6</b> – D’ici à 2020, tous les stocks de poissons et d’invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d’une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheurs n’aient pas d’impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l’impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans les limites écologiques sûres.</p>	<p><b>Tendances en matière de pressions émanant de méthodes insoutenables d’agriculture, de foresterie, de pêche et d’aquaculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de risque d’extinction d’espèces aquatiques cibles et de capture accessoire (A)</li> <li>• Tendances en matière de populations d’espèces aquatiques cibles et de capture accessoire (A)</li> <li>• Tendances en matière de proportion des stocks utilisés au-delà de limites biologiques sûres (A) (indicateur OMD 7.4)</li> <li>• Tendances en matière de capture par unité d’effort (C)</li> <li>• Tendances en matière de capacités d’effort de pêche (C)</li> <li>• Tendances en matière de superficie, fréquence et/ou intensité des pratiques de pêche destructrices (C)</li> </ul>
	<p><b>Tendances en matière d’intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l’élaboration de politiques ainsi qu’à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de proportion des espèces cibles et de capture accessoire en déclin qui font l’objet de programmes de restauration (B)</li> </ul>
<p><b>Objectif 7</b> – D’ici à 2020, les zones consacrées à l’agriculture, l’aquaculture et la sylviculture sont gérées d’une manière durable, afin d’assurer la conservation de la diversité biologique</p>	<p><b>Tendances en matière de pressions émanant de méthodes insoutenables d’agriculture, de foresterie, de pêche et d’aquaculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de populations d’espèces liées à un habitat forestier ou agricole dans les systèmes de production (B)</li> <li>• Tendances en matière de production par rapport aux intrants (B)</li> <li>• Tendances en matière de proportion de produits dérivés de sources durables (C) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> </ul>
	<p><b>Tendances en matière d’intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l’élaboration de politiques ainsi qu’à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière d’écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l’objet d’une gestion durable (B) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> </ul>

**But stratégique C: Améliorer l’état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique**

<p><b>Objectifs d’Aichi pour la biodiversité</b></p>	<p><b>Indicateurs principaux</b> (en gras) et indicateurs opérationnels les plus pertinents</p>
<p><b>Objectif 13</b> – D’ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d’élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d’autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l’érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique</p>	<p><b>Tendances en matière de diversité génétique des espèces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de diversité génétique des plantes cultivées, et des animaux de ferme et domestiques ainsi que des espèces sauvages apparentées (B) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> <li>• Tendances en matière de diversité génétique d’espèces choisies (C)</li> </ul>
	<p><b>Tendances en matière d’intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l’élaboration de politiques ainsi qu’à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendances en matière de nombre de mécanismes politiques efficaces mis en œuvre pour réduire l’érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique des ressources végétales et animales (B)</li> </ul>

<b>But stratégique D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</b>	
<b>Objectifs d'Aichi pour la biodiversité</b>	<b>Indicateurs principaux (en gras) et indicateurs opérationnels les plus pertinents</b>
<b>Objectif 14</b> – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables	<p><b>Tendances en matière de distribution, condition et durabilité des services écosystémiques pour le bien-être équitable des humains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• [...]</li> <li>• Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : composition des aliments (B) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> <li>• Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : consommation alimentaire (C) (décisions VII/30 et VIII/15)</li> <li>• [...]</li> </ul>